

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE



Réunion : Assemblée du GECT EMR
Date : 05/06/2026
Durée : 10 h 00 – 12 h 00
Lieu : « Raadzaal » ; bâtiment de l'administration provinciale de Hasselt

MEMBRES PRÉSENTS AYANT DROIT DE VOTE

Nom	Prénom	Région partenaire
Roemer	Emile	Province de Limbourg (NL)
Demollin-Schneiders	Elianne	Province du Limbourg (NL)
Bloi	Jacques Michel	Province du Limbourg (NL)
Goossen	Iloy	Province du Limbourg (NL)
Hillenaar	Wim	Province du Limbourg (NL)
Landmeeters	Jos	Province du Limbourg (B)
Franssen	Jérôme	Communauté germanophone/Belgique orientale (B)
Pitz	Mario	Communauté germanophone/Belgique orientale (B)
Elsen	Kathy	Communauté germanophone/Belgique de l'Est (B)
Lange	Gregor	Région d'Aix-la-Chapelle (D)
Nolten (Dr.)	Ralf	Région d'Aix-la-Chapelle (D)
Thönnissen	Ulla	Région d'Aix-la-Chapelle (D)
Hartmann	Nicole	Région d'Aix-la-Chapelle (D)
Denis	André	Province de Liège (B)
Loukia	Nadia	Province de Liège (B)

REPRÉSENTANTS PERMANENTS PRÉSENTS MEMBRES AYANT DROIT DE VOTE

Nom	Prénom	Région partenaire
Dedeyne	Brigitte	Province de Liège (B)

PARTICIPANTS CONSULTANTS PRÉSENTS

Nom	Prénom	Région partenaire
Dejozé	Michael	Euregio Meuse-Rhin
Kindel	Matthias	Euregio Meuse-Rhin
Wolters	Patrick	Province du Limbourg (NL)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE



Réunion : Assemblée du GECT EMR
 Date : 05/06/2026
 Durée : 10 h 00 – 12 h 00
 Lieu : « Raadzaal » ; Maison de la Province de Hasselt

Klinges	Volker	Communauté germanophone/Belgique orientale (B)
---------	--------	--

MEMBRES ABSENTS

Nom	Prénom	Région partenaire	Procuration
Vaessen	Léon	Province du Limbourg (NL)	
Dassen – Housen (Dr.)	T.P.	Province du Limbourg (NL)	
Vandeput	Tom	Province du Limbourg (B)	
Terwingen	Raf	Province du Limbourg (B)	
Philtjens	Igor	Province du Limbourg (B)	
Haeldermans	Gunter	Province du Limbourg (B)	
El Ouakili	Habib	Province du Limbourg (B)	
Vandeput	Steven	Province du Limbourg (B)	
Paasch	Oliver	Communauté germanophone/Belgique orientale (B)	
Scholzen	Liesa	Communauté germanophone/Belgique de l'Est (B)	Kathy Elsen
Pauels	Stéphanie	Communauté germanophone/Belgique de l'Est (B)	
Stiel	Diana	Communauté germanophone/Belgique de l'Est (B)	
Kehren (Dr.)	Hanno	Région d'Aix-la-Chapelle (D)	
Guhlke	Stefan	Région d'Aix-la-Chapelle (D)	
Stratenwerth	Malte	Région d'Aix-la-Chapelle (D)	
Jamar	Hervé	Province de Liège (B)	
Delsarte	Nicolas	Province de Liège (B)	
Teller	Elias	Province de Liège (B)	Nadia Loukia
Demeyer	Willy	Province de Liège (B)	
Colak	Ernur	Province de Liège (B)	

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE



Réunion : Assemblée du GECT EMR
Date : 05/06/2026
Durée : 10 h 00 – 12 h 00
Lieu : « Raadzaal » ; bâtiment de l'administration provinciale de Hasselt

Remarque : pour des raisons de lisibilité, la forme masculine a été choisie dans le texte ; néanmoins, les informations concernent tous les genres.

1. Approbation de l'ordre du jour (décision)

Le président, J. LANTMEETERS, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à Hasselt.

Le président présente l'ordre du jour pour décision.

Décision (à l'unanimité) : L'Assemblée du GECT approuve l'ordre du jour.

2. Renforcement du bureau : création d'un poste de directeur adjoint (information)

Le président donne la parole à M. KINDEL, le nouveau directeur adjoint du GECT EMR. M. KINDEL se présente brièvement. Il explique qu'en tant qu'Allemand résidant aux Pays-Bas et travaillant désormais en Belgique, il dispose d'une solide expérience eurégionale.

La coopération transfrontalière et l'internationalisation constituent depuis des années un fil conducteur de son parcours personnel et professionnel. Après des études en sciences européennes, il a travaillé pendant sept ans dans le secteur de l'éducation. Cette expérience lui sera très utile dans le cadre des questions d'éducation dont il aura la charge au sein du GECT. Il apporte en outre une expérience acquise lors d'un précédent poste dans le cadre du programme Interreg. Il a récemment travaillé au sein du département des affaires publiques de la province du Limbourg aux Pays-Bas, où il s'occupait de questions internationales et de la coopération transfrontalière.

Le président souhaite la bienvenue à M. KINDEL au nom de l'Assemblée du GECT et lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Décision (à l'unanimité) : L'Assemblée du GECT prend acte de ce point de l'ordre du jour.

3. Projets et structures (décision)

Avant d'aborder le premier point de fond de l'ordre du jour, M. DEJOZÉ informe l'Assemblée du GECT que le projet Interreg NEXT3, qui concerne les écoles supérieures de l'Euregio Meuse-Rhin, a récemment été approuvé pour un montant de 3,33 millions d'euros. Les documents de séance pour cette réunion ayant déjà été envoyés lorsque cette nouvelle a été annoncée, cette information n'a pas encore pu y être intégrée.

Sous la présidence de J. LANTMEETERS, des fonds d'un montant de 8,7 millions d'euros ont déjà été générés en l'espace de six mois pour quatre projets. Seuls 10 % de cette somme sont destinés aux frais administratifs ; le reste est directement versé aux partenaires de projet issus de l'EMR.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE



Réunion : Assemblée du GECT EMR
Date : 05/06/2026
Durée : 10 h 00 – 12 h 00
Lieu : « Raadzaal » ; Maison de la Province de Hasselt

a. SPF : People to People – Réaffectation des fonds (décision)

S. FICKERS, responsable du projet Small Project Fund (SPF) – People to People, explique la proposition figurant dans les documents de séance visant à avancer les fonds destinés aux projets de 2027 à ceux de 2026 et, par ailleurs, à redistribuer les fonds entre les différents types de projets. Cela permettrait de mieux répondre aux besoins actuels au sein du fonds.

Le programme SPF People to People arrive à mi-parcours et est considéré comme une initiative couronnée de succès. Afin de pouvoir encore traiter les demandes de projet actuellement en cours et déjà enregistrées, il est nécessaire d'avancer des fonds. Sans ce report, ces demandes ne pourront plus être traitées. Cela vaut en particulier pour les Small-Projects-MAXI.

En outre, il convient d'examiner dans quelle mesure les prestations externes dans le cadre du projet-cadre peuvent être réévaluées, afin que d'éventuels fonds excédentaires puissent être transférés vers les projets MAXI. C'est au programme Interreg Meuse-Rhin qu'il appartient de se prononcer sur un tel redéploiement budgétaire.

Les fonds disponibles pour les projets MAXI étant déjà engagés par les demandes actuelles, l'appel à projets en cours pour ce type de projet sera clôturé.

Afin de pouvoir engager les démarches nécessaires à cet effet, cette décision fera l'objet d'une concertation avec l'autorité de gestion d'Interreg.

L'Assemblée du GECT approuve cette décision à l'unanimité et charge la direction du SPF de poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de la réaffectation budgétaire.

E. ROEMER demande s'il existe un risque que le GECT soit confronté au même problème en 2027. S. FICKERS explique que ce n'est pas le cas, car d'autres fonds provenant des réserves et d'autres projets seront encore disponibles. De plus, le budget est constamment mis à jour, ce qui permet de garder une vue d'ensemble claire des fonds disponibles et de procéder à des ajustements en temps utile.

Décision (à l'unanimité) : L'Assemblée du GECT prend acte de ces informations, approuve la nouvelle version de la répartition budgétaire et confie à la direction du SPF du bureau administratif du GECT-EMR le mandat d'élaborer un virement de crédits du projet-cadre dans un souci d'optimisation et de mise à disposition des fonds excédentaires du projet-cadre pour les petits projets, et de les soumettre, par l'intermédiaire de l'autorité de gestion Interreg, aux partenaires du programme Interreg au sein du comité de pilotage pour décision.

b. SPF : Governance – Structure et organisation du fonds (décision)

M. DEJOZÉ informe l'Assemblée du GECT de la conception et du fonctionnement du fonds « SPF Governance », pour lequel des ressources ont été demandées au titre du programme Interreg VI. Ce fonds s'adresse aux administrations publiques et aux institutions de la région Meuse-Rhin qui ont besoin d'un soutien financier pour mener à bien leur coopération. L'Euregio Meuse-Rhin compte plus de 260 communes, qui ne peuvent pas toutes être accompagnées directement par le bureau de l'EMR. Grâce au fonds « SPF Governance », il

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE



Réunion : Assemblée du GECT EMR
Date : 05/06/2026
Durée : 10 h 00 – 12 h 00
Lieu : « Raadzaal » ; Maison de la Province de Hasselt

sera désormais possible d'apporter un soutien financier à la phase de démarrage des coopérations développées et mises en œuvre par ces communes.

Le fonds dispose d'une enveloppe totale de 3 millions d'euros, dont 70 % proviennent du FEDER. Au cours des prochaines années, 2,4 millions d'euros pourront être consacrés à des projets. Ces ressources bénéficieront à des initiatives qui contribuent à la mise en place et au renforcement de structures et de réseaux transfrontaliers.

M. DEJOZÉ explique ensuite le fonctionnement du fonds. L'Assemblée du GECT approuve à l'unanimité le concept du fonds « SPF Governance ». Lors de la prochaine Assemblée du GECT, les modalités pratiques du fonds seront expliquées plus en détail dans le cadre d'un tour de table écrit.

J. FRANSSSEN se félicite expressément de la création du fonds et demande si l'on sait déjà à partir de quand les premières demandes pourront être déposées et comment se déroulera la communication avec les communes.

M. DEJOZÉ répond que la procédure de recrutement du chef de projet du « SPF Governance » est actuellement en cours. Si possible, une consultation écrite pourrait être organisée dès la fin de l'été afin d'expliquer plus en détail les procédures et de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée du GECT. Par la suite, un événement de lancement sera organisé dès que possible afin de faire connaître le projet, sur le modèle du SPF-People to People, dont l'événement de lancement s'est tenu à l'établissement THOR à Genk. Il serait également souhaitable que des événements aient lieu dans les régions, lors desquels le fonds « SPF Governance » puisse participer et être présenté. L'expérience montre que le nombre de demandes provenant de la région concernée augmente immédiatement lorsque le fonds est présenté sur place. L'objectif est de pouvoir approuver les premiers projets d'ici la fin de l'année.

M. MARGRAFF fait remarquer, au nom de la Communauté germanophone, que les arrondissements de Bitburg-Prüm et de la Vulkaneifel, en Rhénanie-Palatinat, participent également au fonds de « SPF Governance ».

Décision (à l'unanimité) : L'Assemblée du GECT :

1. approuve le projet Interreg « SPF-Governance »,
2. charge le bureau du GECT Euregio Meuse-Rhin de la mise en œuvre opérationnelle du fonds pour les petits projets,
3. décide de créer un comité SPF chargé de statuer sur les projets des catégories « Mini », « Midi » et « Maxi »
4. délègue à ce comité les pouvoirs de décision correspondants dans le cadre des critères d'éligibilité définis,
5. confirme que l'Assemblée du GECT conserve le pilotage stratégique et la responsabilité globale du Fonds pour les petits projets.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE



Réunion : Assemblée du GECT EMR
Date : 05/06/2026
Durée : 10 h 00 – 12 h 00
Lieu : « Raadzaal » ; Maison de la Province de Hasselt

c. Projets et initiatives en matière d'éducation (décision)

E. DEMOLLIN explique que ce processus a donné lieu à une collaboration intensive avec les différentes écoles supérieures, universités et collègues du GECT EMR. L'initiative est soutenue par toutes les parties concernées. Selon elle, si ces parties parviennent désormais à bien se mettre en réseau, l'Euregio Meuse-Rhin pourra apporter une contribution importante à des thèmes tels que le télescope Einstein et l'intelligence artificielle.

Elle souligne que des projets concrets voient désormais le jour, comme par exemple un « Einstein Telescope PhD Research Hub », parallèlement au projet Interreg « CrossCircular » déjà en cours. Selon elle, il est important qu'une instance neutre telle que le GECT EMR accompagne ce processus, car cela apporte une valeur ajoutée évidente. Parallèlement, ces projets contribuent concrètement à la résilience des universités, qui souffrent d'une baisse des effectifs étudiants due à la baisse des taux de natalité.

Selon E. DEMOLLIN, il faut désormais continuer à travailler à la mise en place d'une structure de gouvernance s'appuyant sur des projets concrets. Cela devrait contribuer à garantir davantage la pérennité de l'ensemble de la structure. Lors d'un dîner organisé récemment avec les recteurs des universités de l'Euregio Meuse-Rhin, l'engagement de toutes les parties prenantes s'est clairement manifesté lors de la discussion autour de diverses initiatives.

U. THÖNNISSEN ajoute qu'un marché du travail à 360 degrés ne peut voir le jour que s'il existe également dans la région un marché des études à 360 degrés. Bien que cette voie comporte naturellement des défis, elle y voit de nombreuses opportunités. Les onze écoles supérieures de l'Euregio Meuse-Rhin étaient toutes présentes lors de la signature du protocole d'accord. Selon elle, il s'agit là d'un signal important en faveur d'une économie fondée sur la connaissance et cela garantit la mise en place d'un réseau solide. Les étudiants doivent pouvoir étudier dans un contexte international afin de les attirer et de les retenir à long terme dans la région.

E. ROEMER qualifie cela de signal particulièrement fort. Selon lui, il est désormais important de susciter l'enthousiasme des acteurs compétents à La Haye, Berlin et Bruxelles pour ce projet, car les régions partenaires de l'EMR ne sont pas toutes compétentes en la matière.

Le président remercie E. DEMOLLIN et la province du Limbourg néerlandais pour leur engagement et les moyens financiers qu'ils investissent dans ce projet. Il invite toutes les personnes présentes à relayer activement cet enthousiasme afin de tirer parti de cette dynamique. Même après l'achèvement du projet, la coopération doit se poursuivre de manière durable ; le processus ne doit pas s'enliser. Pour cela, il est nécessaire d'agir également auprès des gouvernements de Flandre, de Wallonie, de Berlin et de La Haye.

E. DEMOLLIN souligne que des solutions juridiques sur mesure revêtent actuellement une grande importance. Il s'agit notamment de la législation relative aux frais d'inscription, à l'accréditation, à l'admission, aux blocs d'études et aux semestres. Afin d'aborder ces questions, l'objectif est de réunir les cinq ministres de l'Éducation dans le cadre d'un sommet ministériel consacré à l'éducation.

R. NOLTEN fait remarquer que, d'après son expérience, il est particulièrement difficile, par exemple, de synchroniser les semestres. Le plus important, cependant, est que les universités

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE



Réunion : Assemblée du GECT EMR
Date : 05/06/2026
Durée : 10 h 00 – 12 h 00
Lieu : « Raadzaal » ; Maison de la Province de Hasselt

soient associées au processus. En fin de compte, elles collaborent de manière à ce que cela fonctionne, même si tous les systèmes ne sont pas entièrement harmonisés. Si cela aboutit, une série d'excellents cursus pourra être développée dans l'Euregio Meuse-Rhin, ce qui permettra également d'attirer des étudiants internationaux dans la région.

M. DEJOZÉ confirme que les universités ont l'intention de s'atteler à cette tâche. Parallèlement, il estime qu'il est également très important de renforcer la coopération entre les écoles supérieures de l'enseignement supérieur professionnel. À cet égard, il convient avant tout de veiller à ne pas se laisser décourager par les obstacles, mais plutôt de tester ce qui fonctionne bien afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir.

Décision (à l'unanimité) : L'Assemblée du GECT prend acte des progrès réalisés dans le domaine de la coopération en matière d'éducation et charge le bureau administratif d'élaborer un projet visant à consolider la coopération universitaire.

d. Pérennité des projets et accords de coopération arrivant à échéance

M. DEJOZÉ explique que, comme on le sait, le GECT EMR est financé en partie par des projets et en partie par des fonds permanents.

Une série de projets arrivera à échéance l'année prochaine. Cela signifie qu'environ 25 % de l'équipe pourrait disparaître. C'est pourquoi des solutions sont actuellement recherchées. À cette fin, des discussions sont menées avec les régions partenaires sur l'importance de certaines activités et sur la possibilité de les financer d'une autre manière.

Afin de bien organiser ce processus, des groupes de travail sont mis en place. Une réunion similaire s'est d'ailleurs tenue récemment dans le cadre du Parc des Trois Pays, au cours de laquelle des avancées sur le fond ont été réalisées et une option de financement a pu être trouvée.

L'Assemblée du GECT continuera d'être tenue informée à ce sujet.

Décision (à l'unanimité) : L'Assemblée du GECT charge le bureau administratif d'évaluer les résultats des projets et d'identifier les options permettant de poursuivre les mesures jugées fructueuses.

4. Personnel et finances

a. L'équipe de l'EMR : état des lieux (information)

M. DEJOZÉ informe l'Assemblée du GECT de quelques changements intervenus au sein du personnel du GECT EMR. Outre M. M. KINDEL, Mme M. VANEGDOM a récemment pris ses fonctions de directrice du Centre de coordination pour l'éducation.

Actuellement, 25 personnes sont employées par l'Euregio Meuse-Rhin, ce qui correspond à un total de 19,1 équivalents temps plein (ETP). Parmi celles-ci, 5,7 ETP sont employés à titre permanent par l'EMR. Les autres collaborateurs sont employés dans le cadre de projets. À cela s'ajoutent 3 ETP de chargés de mission issus des régions partenaires et travaillant pour

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE



Réunion : Assemblée du GECT EMR
Date : 05/06/2026
Durée : 10 h 00 – 12 h 00
Lieu : « Raadzaal » ; Maison de la Province de Hasselt

l'EMR, ainsi que 1,2 ETP provenant des villes MAHHL et du groupe de travail Charlemagne qui collaborent avec l'EMR. Cela signifie que 9,1 ETP, soit près de la moitié, dépendent du financement des projets.

Étant donné que la plupart des projets Interreg prennent effectivement fin à leur échéance et ne bénéficient généralement pas d'un financement ultérieur, il est important de planifier en amont et de bien structurer les travaux. Les collaborateurs parlent généralement trois langues et disposent, à l'issue d'un projet, de connaissances approfondies du secteur concerné. Selon M. DEJOZÉ, il serait donc dommage de perdre cette expertise acquise. C'est pourquoi il reste primordial de rechercher en permanence des possibilités de financement afin de pouvoir ancrer durablement les projets Interreg et la coopération qui en découle.

b. Budget 2026 : état des lieux (information)

M. HOUBEN indique qu'au 30 avril, le solde est positif et s'élève à 35 000 €. Il précise toutefois que les dépenses liées aux projets ne sont pas réparties de manière uniforme sur l'année, notamment lorsqu'il s'agit d'événements. Cela aura une incidence sur le solde final.

Décision (à l'unanimité) : l'Assemblée du GECT prend acte des points 4a et 4b de l'ordre du jour.

5. Constatation de la composition (décision)

Le président soumet la liste des membres de l'Assemblée du GECT au vote.

Décision (à l'unanimité) : l'Assemblée du GECT confirme la composition de l'Assemblée du GECT EMR.

6. AI-Gigafactory (information)

M. DEJOZÉ explique ce qu'il faut entendre par « gigafactory IA ». Cette initiative doit être considérée comme la réponse européenne aux grandes entreprises technologiques américaines. La Commission européenne souhaite ainsi renforcer l'indépendance de l'Europe vis-à-vis des technologies américaines, car l'Europe en est actuellement fortement dépendante. Des outils tels que ChatGPT sont en outre vulnérables à l'espionnage.

Plusieurs « gigafactory IA » de ce type devraient voir le jour en Europe. Le centre de recherche de Jülich dispose déjà du plus grand centre de calcul d'Europe. La construction d'une « gigafactory IA » pourrait donc revêtir une grande importance pour la région, notamment compte tenu de la proximité de pôles d'innovation tels qu'Eindhoven, où est notamment implantée ASML, et Louvain.

Le GECT EMR a participé à la candidature au cours des derniers mois. L'appel d'offres pour la « gigafactory » d'IA en Europe n'a toutefois pas été publié comme prévu initialement. Une question écrite a été posée à ce sujet.

M. DEJOZÉ précise en outre que la candidature d'Aix-la-Chapelle/Jülich a entre-temps été reprise par le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. À cet égard, l'attention se porte

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE



Réunion : Assemblée du GECT EMR
Date : 05/06/2026
Durée : 10 h 00 – 12 h 00
Lieu : « Raadzaal » ; Maison de la Province de Hasselt

actuellement principalement sur l'Allemagne et moins sur l'Euregio Meuse-Rhin. De ce fait, les acteurs locaux sont pour l'instant moins impliqués – probablement de manière temporaire.

Décision (à l'unanimité) : L'Assemblée du GECT prend acte de ce point de l'ordre du jour.

7. CFP et Interreg (information)

M. DEJOZÉ informe l'Assemblée du GECT du cadre financier pluriannuel, le budget à long terme de l'Union européenne. Ce cadre revêt également une importance pour les fonds Interreg.

Pour la prochaine période Interreg, il est désormais certain que l'Union européenne mettra à disposition 10 milliards d'euros pour de nouveaux projets Interreg. Ce montant est destiné à 86 programmes. Compte tenu de l'inflation et des fluctuations du pouvoir d'achat, cela correspond à peu près au montant des années précédentes.

La décision de l'Union européenne signifie que la planification se poursuit sans dépendre des plans nationaux. C'est une bonne nouvelle pour l'Euregio Meuse-Rhin, car cela permet de continuer à lancer des projets importants pour la région frontalière.

Un premier groupe de travail a entamé ses travaux afin d'étudier la manière dont Interreg VII devrait être conçu. Ce groupe de travail réunit les partenaires du programme (y compris les régions partenaires), ainsi que la Commission européenne et le GECT EMR. Les questions centrales portent sur la conception du programme, le montant des fonds disponibles et les thèmes qui seront prioritaires. La poursuite du Small Project Fund figure expressément à l'ordre du jour.

Décision (à l'unanimité) : L'Assemblée du GECT prend acte de ce point de l'ordre du jour.

8. Télescope Einstein (information)

M. GENTEN fait le point sur le télescope Einstein.

En coulisses, un travail de lobbying intensif est mené en faveur de la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin auprès des pays disposant du droit de vote. Notre propre territoire soutient cette candidature. L'objectif est de convaincre les pays qui font déjà partie du Conseil des représentants des gouvernements et, en outre, de rallier de nouveaux pays favorables à la candidature, comme par exemple le Grand-Duché du Luxembourg. L'Italie entreprend des démarches similaires pour sa propre candidature (avec un site situé en Sardaigne).

Le calendrier est désormais fixé. Le dossier de candidature devra être remis par le bureau du projet à Maastricht au plus tard entre mars et juin 2027. La décision est attendue pour octobre ou novembre 2027. Selon le calendrier prévu, les travaux devraient débuter en 2030 et 2031.

M. GENTEN explique que l'engagement de l'EMR en faveur du télescope Einstein se concrétise de différentes manières. C. VAN HOVE, chargée de mission de la Province du Limbourg belge auprès de l'EMR, participe à temps plein à l'élaboration du dossier de

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE



Réunion : Assemblée du GECT EMR
Date : 05/06/2026
Durée : 10 h 00 – 12 h 00
Lieu : « Raadzaal » ; Maison de la Province de Hasselt

candidature au sein du bureau du projet du télescope Einstein. M. GENTEN travaille pour le groupe de travail wallon du projet, tandis que M. DEJOZÉ et M. GENTEN participent au groupe de travail international au nom de l'EMR. La mission du GECT EMR consiste à veiller à ce que toutes les informations pertinentes soient transmises correctement et en temps utile aux acteurs concernés. Cela est étroitement lié à la mission principale du GECT : s'assurer que les bonnes informations parviennent aux bonnes personnes.

Aucune annonce officielle n'a encore été faite concernant l'emplacement exact du télescope. Actuellement, on parle toutefois d'un « triangle le plus probable » : la seule option qui fasse actuellement l'objet d'un examen approfondi et sur laquelle toutes les études sont alignées.

Deux aspects décisifs pourraient faire échouer la candidature. D'une part, il s'agit de la faisabilité géomécanique et technique de l'ouvrage souterrain. À cet égard, aucun obstacle majeur n'est prévu pour l'instant. D'autre part, le silence sous terre revêt une importance cruciale. Les bruits sismiques ainsi que ceux générés par les personnes et les machines doivent être suffisamment atténués. À une profondeur de 250 à 300 mètres, le silence doit en effet être tel que les ondes gravitationnelles puissent être observées.

Des études sont actuellement menées à cette fin, notamment à Raeren. Les résultats des mesures seront déterminants. Si celles-ci révèlent que le silence n'est pas suffisant, le télescope ne pourra pas être installé à cet emplacement. Les mesures effectuées jusqu'à présent sont toutefois positives. Sur la base des derniers résultats, on espère pouvoir annoncer l'emplacement exact du télescope Einstein à l'automne.

Pour conclure, M. GENTEN souligne que le dossier de candidature établit un lien clair avec le riche écosystème de l'Euregio Meuse-Rhin. Dans cette région, des entreprises, des universités et des écoles supérieures spécialisées collaborent au-delà des frontières. Cela constitue un avantage unique par rapport aux autres candidats. Le GECT EMR a non seulement pour mission de mettre en avant cet écosystème, mais aussi de démontrer qu'il fonctionne bel et bien au niveau transfrontalier. C'est précisément là que réside la force de la région par rapport aux autres candidats.

Décision (à l'unanimité) : l'Assemblée du GECT prend acte de ce point de l'ordre du jour.

9. Les 50 ans de l'EMR (information)

M. DEJOZÉ explique que l'Euregio Meuse-Rhin fête cette année son 50e anniversaire. Cet anniversaire sera mis en avant tout au long de l'année dans le cadre du calendrier annuel habituel. De plus, un grand événement sera organisé le 27 octobre à Alden Biesen.

Une exposition est en cours de conception afin de dresser un bilan des activités menées au cours des dernières décennies. Elle mettra en évidence le fait que de nombreuses choses qui vont aujourd'hui de soi n'allaient pas de soi autrefois. Citons par exemple le premier passage de la frontière par une ambulance ou la première intervention transfrontalière des pompiers, lors de laquelle il s'est avéré que les lances ne s'adaptent pas aux bouches d'incendie.

L'exposition sera conçue de manière à pouvoir également voyager dans les différentes régions partenaires et y être présentée lors d'événements appropriés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE



Réunion : Assemblée du GECT EMR
Date : 05/06/2026
Durée : 10 h 00 – 12 h 00
Lieu : « Raadzaal » ; Maison de la Province de Hasselt

Les personnes présentes sont cordialement invitées à participer à la cérémonie d'anniversaire le 27 octobre.

Décision (à l'unanimité) : L'Assemblée du GECT prend acte de ce point de l'ordre du jour.

10. Conférence de l'OCDE à Maastricht : compte rendu (information)

E. DEMOLLIN revient sur la conférence de l'OCDE à Maastricht. Il y a deux ans, nous avons eu l'occasion exceptionnelle d'attirer le congrès annuel de l'OCDE à Maastricht. Le thème du congrès était « Marché du travail et éducation ».

Environ 500 participants étaient présents, provenant aussi bien de la région que d'autres parties du monde. Le premier jour, le protocole d'accord entre les hautes écoles a été signé par un groupe de 80 personnes, qui a ensuite rejoint le programme plus large de l'OCDE. De plus, les régions partenaires du GECT EMR ainsi que des représentants du monde économique ont signé des lettres de soutien afin de donner encore plus de poids à l'initiative du protocole d'accord.

Selon E. DEMOLLIN, la conférence a clairement mis l'Euregio Meuse-Rhin en avant et montré comment fonctionne la coopération transfrontalière dans cette région. L'inauguration par le gouverneur du Limbourg belge sur le sol néerlandais en a été un exemple parlant.

Par ailleurs, la Province du Limbourg néerlandais mène actuellement, en collaboration avec l'OCDE, une étude sur les opportunités du marché du travail dans l'Euregio Meuse-Rhin. Les résultats de cette étude seront présentés lors de la conférence ministérielle début 2027.

Décision (à l'unanimité) : L'Assemblée du GECT prend acte de ce point de l'ordre du jour.

11. Relations publiques de l'EMR (information)

Il n'y a pas d'autres remarques ni questions concernant ce point de l'ordre du jour.

12. Divers (information)

M. DEJOZÉ donne un aperçu général des travaux en cours au sein du GECT EMR. Une réunion sur le thème de la mobilité aura lieu le lendemain, au cours de laquelle sera notamment abordée la question de la billetterie transfrontalière. À cet égard, il convient de noter de manière positive qu'il est désormais possible (à titre expérimental) de voyager de Liège et de Maastricht à Aix-la-Chapelle avec un billet numérique.

Dans le domaine de la sécurité également, de nombreux dossiers sont en cours. Chaque semaine, des demandes émanent de différentes unités de police, que l'EMR soutient autant que possible dans la recherche de solutions. De nouveaux accords jouent également un rôle à cet égard.

Par ailleurs, l'EMR continue de s'engager sur les questions fiscales. Ainsi, la semaine dernière encore, une lettre a été envoyée à La Haye concernant la double imposition à laquelle sont

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE



Réunion : Assemblée du GECT EMR
Date : 05/06/2026
Durée : 10 h 00 – 12 h 00
Lieu : « Raadzaal » ; Maison de la Province de Hasselt

confrontées les personnes qui habitent d'un côté de la frontière et travaillent de l'autre. Il s'agit là de sujets pour lesquels le GECT EMR s'engage depuis longtemps et qui nécessitent de la persévérance.

M. DEJOZÉ souligne que cette Assemblée sert également à impliquer les membres dans le travail du GECT EMR et à discuter ensemble des sujets pour lesquels des solutions doivent encore être trouvées. En dehors de l'Assemblée également, il espère que les membres n'hésiteront pas à s'adresser au GECT pour faire part de leurs préoccupations.

S. FICKERS conclut en indiquant qu'il serait souhaitable que les personnes présentes suivent le programme SPF sur les réseaux sociaux. Cela leur permettrait d'en savoir plus sur les projets et de soutenir le programme.

Il n'y a pas d'autres points à aborder lors de la séance de questions-réponses. Le président clôt la séance.